

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale pour personnes réfugiées

MISSION DU SERVICE

Le CPH a la qualité de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Sa mission première est d'assurer un accueil spécialisé, ainsi qu'un accompagnement global pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire. L'activité du CPH se déploie sur les sites de Pau et d'Orthez. Sur décision de l'OFII, il prend en charge des familles, couples (avec ou sans enfants) et des personnes isolées, nécessitant un accompagnement renforcé vers l'autonomie. La durée d'accueil est de 9 mois, exceptionnellement renouvelable par période de 3 mois. La décision de prolongation est prise par l'OFII.

Sa mission est de favoriser l'intégration progressive des personnes en France sur les plans administratifs, sociaux et professionnels. L'équipe assure un accompagnement global et personnalisé : accès aux droits, logement ou hébergement, santé, insertion professionnelle, apprentissage de la langue et vie sociale, avec un soutien possible dans les actes du quotidien et la parentalité, selon les besoins.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de **personnes accueillies** : 79 personnes

Sexe : 30 femmes ; 49 hommes

Âge :

- 0 - 18 ans : 22 personnes ;
- 18 - 25 ans : 18 personnes ;
- **25 – 45 ans : 30 personnes ;**
- 45 ans et+ : 9 personnes.

Durée moyenne de séjour : 16 mois

Taux d'occupation : 108 %



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 5.46

Nombre de places : 50 (33 à Pau et 17 à Orthez)

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Des personnes au profil diversifié

Les personnes originaires d'Afghanistan représentent 31,6 % du public, suivies de la Somalie (12,7 %), du Venezuela (8,9 %), du Nigéria (7,6 %), ainsi que de la Mauritanie, du Soudan et de la Côte d'Ivoire (6,3 % au total). La part des personnes afghanes reste stable, tandis que celle des **personnes somaliennes progresse nettement**. Au total, 18 nationalités sont représentées. Le public est également composé à 34,2 % de personnes isolées. Globalement jeune, il présente un âge moyen de 25 ans et compte 22 mineurs. Ces éléments confirment la diversité du public, ce qui nécessite une adaptation constante de l'accompagnement.

Un public particulièrement fragile

L'année a été marquée par l'accompagnement d'un public particulièrement vulnérable, confronté à d'importantes problématiques de santé physique et psychique. Face à ces situations complexes, les équipes se sont fortement mobilisées, afin de garantir un suivi adapté, notamment par la **multiplication des accompagnements médicaux**. L'accès aux soins psychiatriques demeure néanmoins très contraint en raison de délais importants, ce qui conduit à orienter, lorsque cela est possible, vers le secteur privé. **Chez les enfants, les délais d'attente pour les bilans orthophoniques et psychologiques** restent également très longs, ce qui retarde certaines orientations scolaires et freine la mise en place de suivis précoces. Par ailleurs, la complexité des situations rencontrées a nécessité un recours plus fréquent à l'interprétariat, afin de sécuriser la compréhension et la qualité des accompagnements.

Dans ce contexte exigeant, l'engagement des équipes a permis d'assurer la continuité du suivi et de proposer des réponses individualisées, adaptées aux besoins des personnes les plus fragiles.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

| Insertion professionnelle : une mobilisation freinée par les problématiques de santé

La mobilisation vers l'emploi a été moins importante que les années précédentes, du fait, notamment, de la prégnance des problématiques de santé physique et psychique du public accompagné. Ces difficultés constituent un frein majeur à l'insertion professionnelle, s'ajoutant à des possible difficultés dans la maîtrise de la langue.

L'accompagnement s'inscrit dans un cadre partenarial structuré, notamment depuis la convention mise en place, en 2019, entre le Conseil départemental et l'OGFA, dans le cadre du dispositif RSA. Il permet de mobiliser différents leviers d'insertion, tels que les structures d'insertion par l'activité économique (Croix-Rouge Insertion et APS, par exemple), les dispositifs du Conseil départemental (ateliers, offres d'emploi, parcours de retour à l'emploi), ainsi que des secteurs d'activité comme le BTP insertion et les formations qualifiantes.

Le CPH s'appuie également sur un réseau de partenaires spécialisés, afin d'adapter les accompagnements : GRETA, INSUP, Mission Locale, CFA, AFPA et France Travail.

| Motifs de sortie et dynamique de relogement

Sur les 21 sorties enregistrées, le **relogement dans le parc public** constitue le premier motif de sortie (33,3 %), confirmant le dynamisme des partenariats avec les bailleurs sociaux. Les départs volontaires représentent ensuite 28,6 % et s'expliquent principalement par la volonté des personnes de quitter Pau pour rejoindre un territoire jugé plus propice à leurs projets. Viennent ensuite les orientations vers une autre structure d'hébergement ou de logement, telles que les Maison Relais (9,5 %), puis les fins de prise en charge du service (9,5 %). Le relogement dans le parc privé (4,8 %) et le refus de relogement d'une personne (4,8 %) complètent les sorties de l'année.

En regroupant les parcours positifs — accès au logement social ou privé, départs volontaires et orientations vers des dispositifs adaptés — ceux-ci représentent 18 sorties sur 21, soit 85,7 % de l'ensemble. Cette part majoritaire met en évidence une **réelle fluidité des parcours et une capacité à proposer des solutions diversifiées**, qu'il s'agisse d'un accès au logement autonome ou d'une réorientation vers des structures d'accompagnement spécialisées. Elle traduit également la **solidité du travail partenarial engagé avec les bailleurs et les acteurs de l'insertion**, permettant de répondre, de manière ajustée, aux projets des personnes accompagnées. Enfin, la **durée moyenne de séjour poursuit une légère baisse depuis deux ans pour s'établir autour de 16 mois**, ce qui confirme une amélioration progressive des sorties vers des solutions pérennes.

| Participation financière et gestion des impayés

Depuis mai 2025, le mode de calcul de la participation aux frais d'hébergement a évolué, afin de s'aligner sur celui des CHRS, entraînant une modification des pratiques et un travail d'information auprès des usagers. Cette évolution a généré, durant l'été et l'automne 2025, une hausse des retards et des refus de paiement. La mise en place d'une procédure dédiée au traitement des dettes a permis de contenir ces difficultés. Malgré la nécessité d'un accompagnement explicatif, la participation financière constitue un outil utile, favorisant un suivi budgétaire mensuel structurant.

| Accès aux droits : entre améliorations et fragilités persistantes

L'accès aux droits reste contrasté. On observe une amélioration pour les droits santé, avec un accompagnement plus fluide auprès de la CPAM et une meilleure autonomie des résidents, grâce à un partenariat facilitateur. En revanche, des difficultés persistent avec la CAF, notamment lors des transferts interdépartementaux et dans le traitement de certains dossiers. Par ailleurs, les **délais d'obtention des titres de séjour sont très longs**, parfois jusqu'à deux ans, **aggravés par la baisse des renouvellements automatiques de récépissés via l'ANEF**, obligeant à des déplacements en Préfecture et entraînant des ruptures de droits. Ces freins impactent directement les parcours d'insertion, en particulier pour les moins de 25 ans, confrontés à des restrictions d'accès aux aides de la Mission Locale et à la formation. Dans ce contexte, des résidents ont eu recours au Défenseur des droits, ce qui a permis de débloquer certaines situations administratives complexes.

PERSPECTIVES

| Renforcement de l'autonomie numérique

Dans un contexte de dématérialisation croissante, des difficultés d'utilisation des outils numériques (téléphone et ordinateur) sont régulièrement constatées, ce qui nécessitera un renforcement de l'accompagnement et la mise en place de supports favorisant l'autonomie.

| Renforcement de la dynamique collective des résidents

La pérennisation des réunions de résidents reste essentielle pour maintenir un espace d'échange et encourager la participation collective. Elles seront complétées par des temps d'information sur l'emploi, le relogement et les démarches administratives, afin de permettre que soient mieux compris les dispositifs et faciliter l'accès aux droits. Enfin, les temps d'échange et d'activités collectifs contribuent à renforcer le lien social, à limiter l'isolement et à soutenir la dynamique de groupe.